

Le mot du Maire

Depuis 1989, date d'ouverture de la halte-garderie, le service petite enfance n'a cessé d'évoluer pour répondre constamment aux besoins des familles.

Le pôle petite enfance comprend trois structures complémentaires : la crèche (multi-accueil), le relais petite enfance et le jardin d'enfants.

Au travers de cette offre complète et rare dans notre département, nous sommes fiers d'apporter une solution de garde à tous les parents dolchardiens.

Le Maire,
Richard Boudet



Inscriptions CRÈCHE - JARDIN D'ENFANTS

L'admission de l'enfant ne sera possible qu'après la production d'un dossier administratif et médical complet. Cela entraîne pour la famille l'acceptation du règlement intérieur de la structure.



Les demandes de places sont à faire à la mairie, par courrier ou par mail : courrier@mairie-saintdoulchard.fr.

La commission se réunit au mois d'avril afin d'attribuer les places disponibles pour la rentrée suivante.

Documents à fournir lors de l'inscription :

- Document de la Caisse d'Allocations Familiales portant le numéro d'allocataire
- Justificatif MSA
- Livret de famille ou fiche familiale d'état civil
- Photocopie de l'assurance "responsabilité civile"
- Carnet de santé de l'enfant attestant des vaccinations obligatoires en collectivité
- Numéro de téléphone du médecin traitant
- Numéro de téléphone des parents et de l'employeur
- Numéro de téléphone des personnes susceptibles de venir chercher l'enfant en cas d'empêchement des parents
- Pièces justificatives de domicile
- Avis d'imposition



Pôle Petite Enfance

RELAIS PETITE ENFANCE
TEL : 02 48 23 52 62

CRÈCHE
TEL : 02 48 23 59 69

JARDIN D'ENFANTS
TEL : 02 48 16 30 34

30 RUE DES VIGNES 18230 SAINT-DOULCHARD
TEL : 02 48 23 59 69

CRÈCHE

30 rue des vignes - 18230 Saint-Doulchard

Tél. : 02 48 23 59 69

La crèche est une structure qui accueille les enfants de 10 semaines à 6 ans. La capacité d'accueil est fixée à 35 enfants maximum.

La crèche est un mode de garde collectif, un endroit où tout est conçu autour de l'enfant, de manière à favoriser son développement en respectant son rythme et ses capacités.

L'ACCUEIL OCCASIONNEL

Il concerne les enfants qui fréquentent l'établissement sur des heures et jours variables.

L'ACCUEIL RÉGULIER

Il concerne les enfants fréquentant la structure selon des jours et des créneaux horaires fixes. Un contrat est alors signé entre la famille et la structure. La place de l'enfant est réservée.



HORAIRES D'OUVERTURE

- Du lundi au vendredi : de 7 h 30 à 18 h 30 en continu.
- Pas d'accueil ni de départ entre 9 h 30 et 16 h.



JARDIN D'ENFANTS « Les Jeunes Pousses »

28 rue des plantes - 18230 Saint-Doulchard

Tél. : 02 48 16 30 34

LE JARDIN D'ENFANTS

« Les Jeunes Pousses » est une structure collective qui s'adresse aux enfants de 2 à 3 ans.

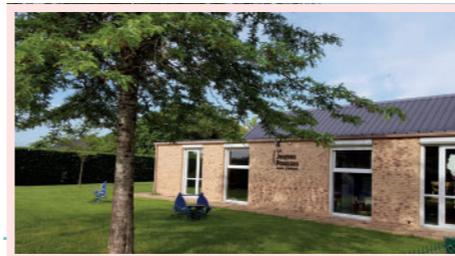
C'est un lieu de vie, d'éveil et d'apprentissage qui favorise l'acquisition du langage et de l'autonomie par des activités pensées en fonction des besoins de l'enfant.

Le jardin d'enfants facilite la socialisation et l'intégration scolaire.



HORAIRES D'OUVERTURE

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire :
En journée continue entre 8 h et 18 h.
A la demi-journée de 8 h à 12 h et / ou de 13 h 30 à 18 h



TARIFICATION MULTI ACCUEIL ET JARDIN D'ENFANTS

La prestation de service unique mise en place par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) qui s'applique depuis le 1^{er} Janvier 2005 nous impose d'établir les tarifs en fonction des revenus des familles. Ce barème des participations familiales établi par la CNAF est étendu au bénéfice de toutes les familles fréquentant les structures.

La tarification se fait à la 1/2 heure et toute 1/2 heure commencée est due. La CAF du Cher et la MSA Cœur de Loire participent au fonctionnement de structures par le versement des prestations de services.

Relais Petite Enfance

30 rue des vignes - 18230 Saint-Doulchard

Tél.: 02 48 23 52 62

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges au service des parents et des professionnels de la petite enfance (assistants maternels, gardes à domicile.)

Les animatrices du RPE vous accompagnent dans l'ensemble de vos démarches :

- Information sur les différents modes d'accueil du territoire, leurs coûts, les aides et les démarches à effectuer.
- Information générale des familles et des professionnels sur les droits et obligations de chacun, en matière de droit du travail. Orientation vers les organismes compétents pour des questions spécifiques.
- Soutien et échanges autour des pratiques des professionnels. Le RPE est un lieu de professionnalisation des assistants maternels permettant d'améliorer la qualité d'accueil des enfants et des pratiques d'accueil.

Le RPE organise des temps collectifs : ateliers d'éveil, réunions à thème, manifestations festives, etc

ACCUEIL ADMINISTRATIF :

Lundi et mardi : 8 h-12 h 00 / 13 h 00-17 h 30
Jeudi : 8 h-12 h 00 / 13 h 30-17 h 30
Vendredi : 8 h-12 h 00 / 13 h 30-16 h 00

Et ponctuellement, possibilité de prise de rendez-vous en dehors de ces horaires.

Atelier d'éveil en direction des professionnels et des enfants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h 30 à 11 h 30.

rpe@mairie-saintdoulchard.fr

